

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 7

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- g) Rédaction des demandes de secours des membres à l'adresse du comité central;
- h) Préparation régulière de la propagande syndicale;
- i) Assistance du comité central chaque fois que l'occasion se présentera, surtout pour la formation de nouvelles sections;
- k) Communication au comité central de tous les faits importants se produisant dans la section et au siège même;
- l) Surveillance de la rentrée régulière des cotisations.

La nouvelle organisation entend donc à la fois profiter des avantages évidents des fonctionnaires et empêcher que le rôle de ceux-ci ne dégénère en on ne sait quelle vague dictature entrevue par les soi-disant syndicalistes révolutionnaires.

ART. 25. — La comptabilité est uniforme dans toutes les sections. A cet effet, on se servira des livres fournis par le comité central.

Les caissiers de section sont personnellement responsables des sommes à eux confiées. L'ordre le plus scrupuleux doit régner dans toute la comptabilité.

ART. 26. — Pour être valables, les statuts locaux doivent être sanctionnés par le comité central. Ils ne doivent pas être en contradiction avec les statuts fédératifs.

XI. Des pénalités.

ART. 27. — L'expulsion de la fédération ne peut être prononcée que dans des cas d'extrême gravité. Le comité central prononce les expulsions.

Tout ouvrier allant travailler dans un établissement ou chez un patron mis à l'interdit peut être frappé d'une amende de fr. 30. — à fr. 100. —.

Tout sociétaire qui se rendrait coupable d'une infraction aux présents statuts ou au règlement de section peut être frappé d'une amende de fr. 10. — à fr. 30. —.

L'application des dispositions ci-dessus est du ressort des sections, sous réserve de ratification par le comité central.

ART. 28. — La démission d'un sociétaire n'est admise que dans le cas où il cesserait d'exercer une profession de l'industrie horlogère ou s'il cesserait d'être un ouvrier salarié.

XII. Dispositions générales.

ART. 29. — Le caissier central établira chaque année, au 31 décembre, un compte détaillé qui sera soumis à la commission de vérification. Celle-ci aura à le vérifier minutieusement à l'aide des livres et des pièces justificatives. Après vérification, les comptes seront envoyés aux sections.

ART. 30. — L'organe de la Fédération est le journal qu'elle édite: la « Solidarité Horlogère ». Chaque membre a droit à un exemplaire du journal.

ART. 32. — La Fédération ne peut être dissoute que par une votation générale et à la majorité des trois quarts des membres.

En cas de dissolution, les biens seront remis à la caisse de l'Union suisse des fédérations syndicales, jusqu'à ce qu'une fédération nouvelle vienne à se créer.

ART. 33. — La dissolution d'une section ne peut être décidée que par une majorité des trois quarts des membres et avec l'assentiment du comité central. En ce cas, tout son avoir, inventaire, livres, fonds de caisse, sera remis au comité central qui le prendra en dépôt jusqu'à ce qu'une nouvelle section poursuivant le même but vienne à se fonder dans la localité.

Une répartition du fonds de caisse entre les membres constitue un acte de détournement qualifié puni par le Code pénal.

ART. 34. — Les sections sont considérées comme dépendantes de la Fédération. Une dissolution ou une démission de leur part ne peut avoir lieu qu'avec l'assentiment du comité central.

XIII. Dispositions transitoires.

ART. 35. — Les présents statuts annulent ceux de l'Union générale des ouvriers horlogers, ainsi que ceux des fédérations qui y font adhésion.

Demeurent réservées toutes les conventions, dispositions réglant les conditions de travail, de salaire, d'apprentissage qui font force de loi pour les parties contractantes jusqu'à leur expiration.

ART. 36. — Ils entreront en vigueur après avoir reçu la sanction nécessaire.

Le texte français est déclaré texte original.

Ainsi adopté au congrès de... le... 1909.

NB. — Les sections auront jusqu'au 31 mars 1910 pour se prononcer sur l'adoption de ces statuts.

Quelques changements de rédaction sont réservés jusqu'au 1^{er} décembre 1909.

*

*

*

Nous avons tenu à faire connaître dans la plus large mesure possible le projet de l'organisation future des travailleurs de l'industrie horlogère, et les raisons pour lesquelles les dispositions y contenues ont dû être prises, parce que, surtout en Suisse romande, les principes fondamentaux et les bases organiques des fédérations industrielles sont généralement peu connus et souvent très mal interprétés.

Espérons qu'en adoptant la forme du groupement syndical la plus moderne, les travailleurs de l'industrie horlogère auront à l'avenir autant de progrès et de succès à enregistrer que leurs camarades, les ouvriers sur métaux, les ouvriers sur bois, ceux de l'industrie textile et de l'alimentation qui, depuis un certain nombre d'années déjà, ont fusionné les anciennes petites fédérations corporatives en une seule fédération industrielle.



Mouvement syndical international.

Sixième conférence internationale des secrétaires des centres nationaux des syndicats.

(III^e suite.)

Les propositions suivantes sont à l'ordre du jour:

3. *Etats-Unis*: « La conférence internationale recommande aux centres nationaux de tous les pays l'étude de la question de l'organisation d'une « Fédération internationale du travail », sans toucher à l'indépendance du mouvement ouvrier de chaque pays. Le but de cette fédération serait de défendre et sauvegarder les droits et les intérêts des travailleurs de tous les pays et la création d'une fraternité et solidarité internationales. »

4. *Belgique*: « La conférence internationale recommande aux centres nationaux de tous les pays l'étude de la question de l'organisation d'une Fédération internationale basée sur des mouvements ouvriers indépendants, mais solidaires. »

A la veille, il avait été décidé qu'il ne pourrait y avoir qu'un échange de vues sur ces deux propositions.

S. Gompers soutient cependant la proposition 3.

«*Secrétariat*», dit-il, pour nous, ne veut rien dire. Nous demandons une forme d'organisation plus déterminée. On m'a souvent demandé : qu'est-ce que ce secrétariat indéfinissable?... Il demande qu'on transforme le caractère de cette organisation.

En Amérique, on se soucie peu de questions académiques. Ce qu'on veut, c'est l'examen de questions pratiques... Si le secrétariat veut aborder ces questions, nous sommes prêts à l'adhésion. Nous sommes un mouvement d'action, un mouvement agressif. Nous nous soucions avant tout des questions pratiques, mais sans oublier l'émancipation prolétarienne complète, quelle que soit la forme qu'elle revête. Et l'interconfédération aidera à la réaliser.

Yvetot fait remarquer que la conférence n'a qu'à accueillir favorablement les déclarations de Gompers. Il n'y a pas lieu de discuter.

La proposition belge, conçue dans le même sens, est retirée.

On passe au 3^{ème} point à l'ordre du jour.

Congrès ouvriers internationaux.

Une proposition de la C. G. T. de France tend à transformer les conférences en congrès.

Cette proposition fait l'objet d'un projet détaillé soumis par écrit aux délégués.

Jouhaux motive cette proposition. Il fait d'abord l'historique des propositions de la C. G. T. aux conférences, les trois propositions rejetées, la résolution de Marseille.

La proposition d'aujourd'hui, dit-il, est la conclusion logique de toute notre action antérieure. Nous voulons que les résolutions soient prises non par des fonctionnaires, mais par les organisations elles-mêmes. Comme disaient les Anglais ce matin, un délégué ne peut synthétiser toutes les conceptions : notre organisation est fédéraliste et respecte les conceptions diverses.

En dépit de la centralisation excessive de certains pays, en dépit de la prétention de certains de commander à leurs organisations, partout les résolutions des conférences ont été discutées, remises en question. Elles ne le seraient pas s'il y avait des congrès.

On alléguera, peut-être, le fait que des syndicats délèguent aux congrès politiques internationaux. Nous n'avons pas à nous en occuper. Les congrès politiques ne peuvent envisager les questions ouvrières. Nous demandons aux délégués qui sont devant nous de se considérer uniquement comme les mandataires de leur organisation. Alors sûrement ils accepteront notre proposition. Quand ils auront accepté le principe, nous discuterons des modalités. Mais nous osons dire que l'adoption de notre proposition renforcera la puissance de l'Internationale syndicale.

Hueber (Autriche). Au nom des délégués de Belgique, Autriche, Danemark, Hollande, Croatie, Bosnie, Hongrie, j'ai une déclaration à faire. Il a semblé aux délégués de toutes ces nations, que la tenue de congrès ouvriers internationaux était impossible et inopportune. Ils craignent que les congrès ne soient une Babel où aucun travail ne sera fait. Surtout, ils estiment que l'action politique et l'action syndicale sont les deux bras mis en mouvement par la volonté unique du prolétariat. Il faut agir avec les deux bras. Il faut unir les deux mouvements.

Legien. Les questions examinées dans les conférences sont extrêmement délicates. Elles tournent souvent autour d'un mot. Pourra-t-on les discuter devant des centaines ou même des milliers de personnes? Si l'on veut des congrès où parler, oui, l'idée est admissible. Mais si l'on veut agir, négocier, marquer des limites délicates, il faut s'en tenir aux conférences. Pour constituer le syndicalisme en un bloc compact, le seul instrument

possible ce sont ces conférences et non des congrès. Pour l'ensemble du mouvement ouvrier et socialiste, il y a les congrès socialistes internationaux. Si les Français ne veulent pas y adhérer, libre à eux. Je ne me reconnais pas le droit de les régenter. Mais les congrès syndicaux, dans l'état actuel, sont difficiles, presque impossibles à organiser. Il faudrait, surtout en France, des organisations plus cohérentes, plus unies.

D'ailleurs, les Français, avec leurs méthodes, arrivent bons derniers dans l'Internationale syndicale. L'esprit de sacrifice, en effet, ne peut consister seulement en bonnes paroles, mais en actes. Ayez d'abord des organisations solides et cohérentes, et des congrès pourront faire du travail pratique. Sinon, ils ne seront que des parlotes.

Yvetot. Personnellement j'aurais bien voulu que la question restât sur le terrain syndical seulement. Nous voulons l'élargissement des conférences. Nous voudrions voir des délégués de fédérations venant exposer leurs méthodes et les résultats obtenus.

Vous auriez pu vous en tenir là. Mais vous avez parlé du bras droit et du bras gauche. Si le bras gauche est le bras politique, il ne fait que paralyser le bras syndical. Ah! si vous les connaissiez, comme nous, les méfaits de la politique, les ravages qu'elle a causés dans notre monde ouvrier!... Vous avez dit que nous étions incapables de sacrifices!

Mais hier encore, les valets du renégat Briand ont frappé la *Voix du Peuple* en la personne de son gérant!

Voilà nos sacrifices, à nous.

Nous avons aussi le respect de votre tactique. Mais pourquoi ne sommes-nous donc pas tous unanimes? On peut aller dans les partis politiques, mais pour apprendre vraiment à leurs intellectuels ce qu'est le mouvement ouvrier. D'ailleurs, les fédérations internationales corporatives font des congrès. Ne croyez-vous pas que des questions pourraient être portées dans tous ces congrès et qui deviendraient naturellement l'objet des débats des congrès généraux?

Le secrétariat international a sa raison d'être. Laissons-lui ses attributions. Mais aidez-nous à créer des congrès internationaux.

Ce seraient des parlotes, dites-vous! Quand vous donneriez les résultats acquis par chacun, vous appellerez cela des parlotes! Les parlotes sont ailleurs! Il n'est pas un de nos congrès qui n'ait abouti à une action commune.

On parle de la statistique. Nous sommes, dit-on, les derniers. Les statistiques de grève établissent que nous sommes les seconds. Et cependant, nous ne sommes pas riches!

Nous voulons bien vous imiter pour vos caisses, pour vos cotisations. Mais nous voulons garder notre élan, nos moyens d'action, même violents, comme ceux que savent employer dans leur vigoureux mouvement les ouvriers du Bâtiment.

Notre tactique vaut la vôtre. Vous pouvez interroger les gouvernants de tous pays.

La tactique qu'ils redoutent le plus, c'est la nôtre. Aucune classe ouvrière n'est redoutée des gouvernants comme nous le sommes.

Vous nous reprochez de n'être pas unis. C'est une erreur! Les divergences existent chez les militants, chez les fonctionnaires! La masse syndicale est unanime.

Nous pouvons vous être inférieurs par l'argent, par l'administration. Nous ne le sommes pas pour l'action, pour la solidarité. Nous n'avons pas fourni de sarrasins.

Continuez votre politique. Nous poursuivrons, nous, notre unique action économique, et on nous jugera aux résultats.

Vous semblez craindre une concurrence aux congrès socialistes. Nous ne nous occupons pas des congrès socialistes.

